

QUAND L'ÉTAT DOIT-IL  
REMÉDIER AUX  
DÉFAILLANCES  
DU MARCHÉ ?

## À propos du livre de François Lévêque "L'économie de la réglementation"

Éditions la Découverte,  
Paris, 1998

par Franck Aggeri, Centre de Gestion  
Scientifique, École des Mines de Paris.

Voilà un ouvrage économique qui sort des présentations théoriques inaccessibles aux non initiés pour traiter, avec clarté et simplicité, d'un sujet d'importance : à quelles conditions et sous quelles formes l'intervention de l'État pour remédier aux défaillances du marché est-elle requise ? Tout d'abord, et contrairement à ce que la collection pourrait laisser penser, il ne s'agit pas d'un simple manuel d'économie pour étudiants. Bien loin d'être dépourvu des qualités pédagogiques qui ont fait la réputation de la collection, il présente l'originalité de traiter, au sein d'un même ouvrage, de questions qui sont généralement abordées par des champs disciplinaires spécialisés (économie de l'environnement, des transports, économie publique).

Ensuite, c'est un ouvrage qui cherche à s'éloigner des points de vue doctrinaires et des jugements normatifs que l'on rencontre souvent dans certains manuels économiques, pour proposer un point de vue distancié et pragmatique sur le rôle de l'intervention de l'État face aux défauts de marché. Ainsi, l'ouvrage vise à présenter avec la plus grande neutralité possible les différentes écoles de pensée, ainsi que l'appli-

cation des concepts qu'elles ont développés pour analyser et influencer l'action publique. Il décrit également le traitement économique qui peut être fait de questions aussi pratiques que le démantèlement des monopoles publics, la réglementation des transports, la notion communautaire de service public, la création d'éco-taxes ou bien l'instauration de droits à polluer, ainsi que les débats, parfois virulents, qui se déroulent autour de ces questions. Les nombreux exemples, parfois tirés de la propre expérience de l'auteur, spécialiste des processus réglementaires, sont très stimulants.

Le plan de l'ouvrage est bâti autour des trois concepts d'externalité, de monopole naturel et de bien collectif, qui constituent les briques de base de toutes les théories économiques de la réglementation.

Dans chaque partie, l'articulation des théories à des problèmes concrets permet au lecteur de mettre en perspective les nombreux débats actuels portant sur les formes d'intervention publique, dont la presse se fait largement l'écho.

Dans une première partie, les principales écoles de la réglementation (économie publique, économie industrielle, nouvelle économie publique, économie institutionnelle) sont présentées et leurs différences mises en évidence en ce qui concerne la démarche d'analyse, la modélisation de la figure du réglementateur, les origines et les finalités de la réglementation et les prescriptions. Pour les lecteurs non spécialisés, cette analyse comparative constitue une excellente synthèse d'une littérature qui est devenue très technique au fil du temps.

La deuxième partie traite du problème de la réglementation des externalités, avec de nombreuses illustrations tirées de la réglementation de la pollution.

Dans quelles conditions vaut-il mieux réglementer ou taxer les pollueurs ? Selon quelles modalités ? Après une présentation des théories en présence, l'auteur indique leurs applications concrètes. Ainsi, les systèmes de permis négociables, qui se développent aux États-Unis, proviennent-ils de travaux économiques démontrant l'intérêt, d'un point de vue collectif, de la négociation lorsque les pollueurs ont des coûts de dépollution hétérogènes. Il s'agit de créer, à partir d'une allocation initiale de droits à polluer, un marché pour ces droits, librement échangeables entre les industriels, dont le nombre sera progressivement diminué pour réduire le niveau global de pollution.

La troisième partie traite de la réglementation du problème du monopole naturel. Là encore, l'auteur met en évidence, à travers plusieurs exemples tirés d'expériences anglo-saxonnes, les fondements théoriques du démantèlement de certains monopoles (ATT, aux États-Unis) ou de l'ouverture à la concurrence des industries de réseau incluant le rôle des agences de régulation chargées

de l'organisation de la concurrence et de la tarification des charges d'accès au réseau (dans les télécoms, le ferroviaire, le gaz, en Grande-Bretagne). Ces exemples éclairent utilement les débats actuels qui se déroulent en France autour de ces questions.

La quatrième partie traite de la réglementation des biens collectifs. On y retrouve notamment une mise en perspective des débats sur la redéfinition du rôle et des limites du service public. L'auteur met en évidence comment, à la différence de la conception juridique française, la conception communautaire de service public fait une large place aux considérations économiques. Ainsi, l'ouverture à la concurrence exige désormais une définition précise des missions de service public.

De même, dans un souci de transparence sur le coût des obligations de service public, il est recommandé de réduire les subventions croisées, solution couramment utilisée, qui consiste à faire financer des activités non rentables (exemple ligne aérienne Paris-Béziers) par des activités rentables (exemple, ligne aérienne Paris-Toulouse), et qui contribue à l'opacité du système.

La conclusion est plus personnelle. François Lévêque sort de sa position de neutralité pour laisser transparaître son point de vue : *"l'intervention publique pour remédier aux inefficacités du marché, dit-il, reste une question ouverte et débattue (...) la nécessité de l'intervention de l'État face à un défaut de marché n'est pas établie par une loi économique de portée générale (...) le choix en faveur de l'intervention publique ou de n'importe quelle autre solution devient dès lors une question empirique qui doit être traitée au cas par cas"*.

Si beaucoup partageront l'idée qu'il n'y a de bonne théorie qu'ayant des retombées pour l'action et que les progrès de la modélisation économique doivent également s'accompagner d'une étude plus fine des processus de réglementation, on pourra s'étonner du relativisme de la proposition finale qui rejette toute capacité prédictive aux théories économiques.

Sur ce plan, l'auteur épouse les thèses de l'économie des coûts de transaction qui défend l'idée que l'intervention de l'État ne se justifie que si les coûts de la réglementation sont inférieurs aux bénéfices qui résulteront de SA mise en œuvre, ainsi qu'aux coûts des solutions alternatives pour corriger les défauts de marché (arrangements privés entre pollueurs, organisation en coalitions, création d'associations d'usagers pour partager des biens collectifs, etc.).

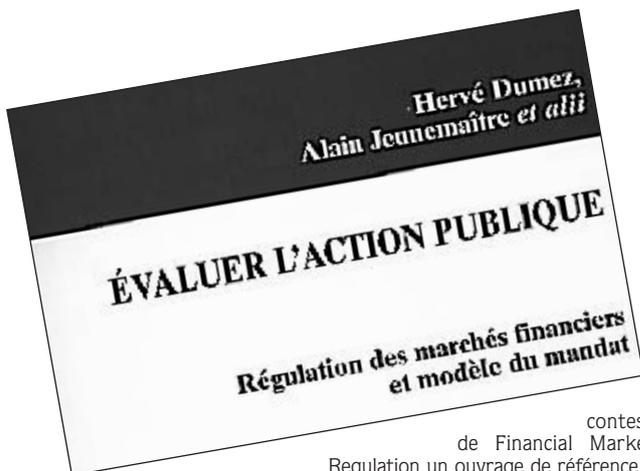
Si la lecture de ce livre requiert un niveau minimal de connaissances en économie, il s'agit incontestablement d'un ouvrage de référence indispensable à tous ceux (chercheurs, industriels, décideurs politiques, étudiants) qui s'intéressent aux problèmes et aux enjeux de l'intervention publique dans le domaine économique.



PENSER LA RÉGULATION  
ET SON ÉVALUATION

**À propos de l'ouvrage dirigé  
par Alain Jeunemaître  
"Financial Markets Regulation,  
a Practitioner's Perspective",  
Macmillan, 1997,  
et de l'ouvrage d'Hervé Dumez,  
Alain Jeunemaître  
"Évaluer l'action publique,  
Régulation des marchés finan-  
ciers et modèle du mandat"  
L'Harmattan, coll.  
Logiques Politiques, 1998  
par Bertrand NICOLAS,  
GIP Mutations Industrielles.**

Après avoir exploré l'histoire du contrôle des prix en France, puis les politiques de concurrence en Europe, Alain Jeunemaître et Hervé Dumez se penchent sur la régulation des marchés financiers. Les deux ouvrages, parus récemment, posent deux questions : comment réguler un domaine extrêmement évolutif où les objectifs de la régulation sont difficiles à cerner et partiellement contradictoires ? et comment évaluer une telle régulation ? A la suite d'un colloque organisé en 1994 au Hertford College (Oxford), l'ouvrage dirigé par A. Jeunemaître réunit des praticiens de la régulation - avocats, responsables au sein de marchés ou d'organismes de régulation. La qualité des contributions fait sans



conteste de Financial Markets Regulation un ouvrage de référence. A la fois bilan des enjeux de la régulation et base pour comparer les modes de pensée du champ, l'ouvrage offre deux perspectives sur les questions posées ci-dessus. L'essai d'H. Dumez et A. Jeunemaître dans Evaluer l'action publique (1) en propose une troisième. Les questions sont le miroir d'une difficulté à penser l'évaluation de l'action publique. En analysant les politiques de régulation, cas

extrêmes par leur complexité mais aussi exemplaires si l'État régulateur devient le modèle de référence, les deux chercheurs du CRG développent un modèle du mandat qui enrichit à nouveau le débat sur le rôle de l'Etat.

Trois thèmes dominent Financial Markets Regulation. D'abord, le thème des structures de régulation. Le contraste entre des pays comme la France ou les Etats-Unis et le Royaume-Uni atteste d'une ligne de fracture institutionnelle ou culturelle entre réglementation et autorégulation. Malgré la coexistence des deux modèles dans la réalité, ce contraste met en valeur l'absence de solution structurelle optimale. C'est plutôt dans la construction d'une crédibilité auprès des acteurs économiques que se joue en grande partie l'efficacité du régulateur, ainsi que l'illustre l'histoire du Take-over Panel (commission de contrôle des OPA) au Royaume-Uni. Ensuite, l'innovation - marchés dérivés, systèmes privés de transactions de titres, etc. - déplace sans cesse les frontières et contraint le régulateur à interroger les concepts de son action - qu'est-ce qu'un marché régulé ? faut-il réguler un nouveau marché de la même manière qu'un autre ? L'approche fonctionnelle proposée par P. Fleuriot (COB) - s'interroger sur la nature des nouveaux marchés - constitue une réponse très intéressante. Enfin, chacun dans son contexte expose les enjeux de l'internationalisation des marchés. D'un côté, elle alimente les innovations mais aussi les risques systémiques ; de l'autre côté, la mobilité des opérations incite à une réflexion sur des normes internationales et sur l'harmonisation européenne.

Par delà ces thèmes, l'énonciation par chaque praticien des "objectifs de la régulation" exprime bien la complexité du champ. Les objectifs poursuivis apparaissent multiples et partiellement contradictoires : assurer le développement des marchés financiers, réguler les pratiques pour donner confiance aux investisseurs, favoriser l'innovation, contrôler les risques systémiques... Dans le même temps, ce sont des guides nécessaires pour l'action. Une variété des approches s'exprime également, qui reflète à la fois la diversité des opérateurs en présence - pouvoir législatif, exécutif, opinion publique, investisseurs individuels et institutionnels, etc. -, l'état de développement de la régulation, et la complexité des relations entre droit et économie. Cette confusion est au cœur de débats dans le champ professionnel. De façon fort convaincante, H. Dumez et A. Jeunemaître s'emparent de cet aspect, point d'entrée d'une problématique de l'évaluation.

Selon les auteurs d'Evaluer l'action publique, le modèle "classique" de l'éva-

luation ("thérapeutique") - diagnostic-action-évaluation - procède d'un décalage conceptuel et temporel entre l'évaluation, d'une part, et la définition et la mise en œuvre des politiques, d'autre part. De plus, il évacue tout modèle stratégique et centre les débats sur les techniques d'évaluation. Or, les politiques de régulation ne se prêtent guère à cette approche car elles sont structurelles, leurs objectifs sont confus et leur cible évolutive. Aussi, mobilisant la théorie des



agencements organisationnels (2), les auteurs mettent au centre de leur analyse le mandat (de régulation ou d'évaluation), les étapes clés du mandat - rendez-vous initiaux, intermédiaires et finaux entre mandant et mandataire (agence-ment) -, son caractère explicite et implicite, ses acteurs et leurs stratégies.

Une des grandes réussites du modèle est certainement de penser dans les mêmes termes la politique de régulation et son évaluation. Ce parallélisme vaut ici dans un contexte où les buts de la régulation sont confus, et l'activité est complexe. Les acteurs sont susceptibles de jouer de ces caractéristiques pour maîtriser l'espace de l'évaluation. A l'aide de ce modèle, H. Dumez et A. Jeunemaître construisent donc une typologie des évaluations suivant deux axes : la forme du mandat et celle du mandat / mandataire. Trois types de mandants sont distingués : le mandant politique (exécutif, Parlement...), le mandant partie prenante de la régulation, et l'automandant. Et trois types de mandats : l'évaluation à dominante professionnelle par un groupe de travail représentatif des intérêts professionnels ; l'évaluation focalisée par une institution spécialisée (ex. concurrence) ; et l'évaluation par un mandataire scientifique ou assimilé. Chacune des neuf cases de la grille est illustrée, puis chaque type de mandant (et de mandat) analysé quant à ses qualités et défauts.

Le modèle du mandat permet de qualifier des défaillances de l'évaluation négligées par d'autres approches : défaut d'évaluation initiale, solution déconnectée, évaluation "balisée", points aveugles. A ce stade, les auteurs pren-

nent position, en postulant, et illustrant, qu'aucun type d'évaluation ne peut détenir le monopole de la qualité ou de la légitimité dans le contexte de la régulation. La typologie des évaluations constitue à ce titre "la figure d'un champ", et c'est de l'existence de formes multiples et de leurs interactions que dépend la qualité du champ de l'évaluation ; seul un effet de champ peut compenser les défaillances observées grâce au modèle. Ainsi, le quasi-monopole des évaluations à dominante professionnelle caractériserait un champ déficient en France. Dans la dernière section, les auteurs formulent quelques (trop rares) prescriptions. Notamment, pour réduire les défaillances du champ, ils invitent l'État à susciter l'autorégulation des institutions spécialisées et des scientifiques.

Remarquable de concision et de clarté, l'essai d'H. Dumez et A. Jeunemaître laisse aussi des questions en suspens. Par exemple, dans la conception des auteurs, la qualité de l'action publique dépend de l'équilibre, dynamique, du champ de l'évaluation. On peut s'interroger : qui fait la synthèse ? Le débat constitue-t-il une forme souhaitable de synthèse ? Comment l'organiser à cet effet ? On peut aussi être déçu que les ressources matérielles des agencements - régulateurs et évaluateurs - ne fassent pas l'objet d'une analyse aussi poussée que les acteurs et les ressources symboliques. Dans un domaine où l'évolution technologique joue un rôle majeur, il serait certainement de la plus grande utilité de comprendre la place des machines et instruments des agencements. Si la référence aux agencements organisationnels s'impose, alors il est indispensable d'étudier la contribution des machines à la compétence collective, car J. Girin situait le travail de C. Babbage (3) à la source de sa théorie. L'installation de systèmes d'enregistrement vidéo et téléphonique dans les salles de marché à l'instigation de régulateurs semble confirmer l'intérêt pour ces dispositifs matériels. Qu'en est-il des dispositifs matériels mobilisés dans l'évaluation ?

Il reste que les deux ouvrages sont dignes du plus grand intérêt des acteurs des marchés financiers, des acteurs publics, et de la communauté scientifique. Le premier constitue un bilan rare de la régulation des marchés financiers par des praticiens de premier plan. Le second ouvre un champ motivant, dont l'exploitation permettra de juger de la pertinence des propositions et de la capacité à mettre en œuvre les prescriptions.

(1) Une deuxième partie de l'ouvrage reprend quatre contributions issues de *Financial Markets Regulation*.

(2) J. Girin, "Les agencements organisationnels", in Charue-Duboc (éd.), *Des Savoirs en Action*, L'Harmattan, 1995.

(3) *On the Economy of Machinery and Manufactures*, M. Kelley, 1835.

## LA NATURE MÊME DE LA COMPÉTITION EST DE REDUIRE LA COMPÉTITION

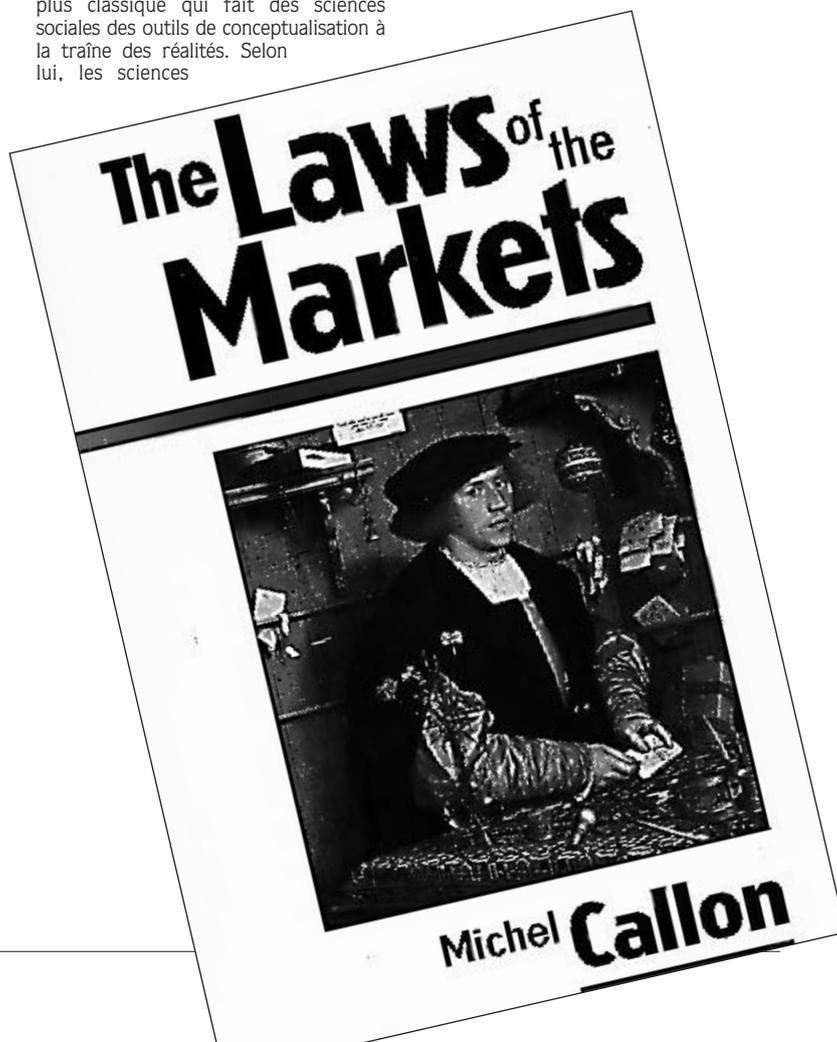
À propos du livre de Michel  
Callon "The laws of the  
Markets", Blackwell Publishers  
The sociological review, Oxford, 1988  
par Hamid Ouahioune,  
Centre de Recherche en Gestion,  
École Polytechnique.

L'analyse économique fournit-elle des outils, des instruments susceptibles de décrire les marchés réels ou, comme l'écrivent Alain Jeunemaître et Hervé Dumez, la rencontre entre l'analyse économique et le fonctionnement concret d'un marché est-elle "relativement improbable" ? Comment émergent les "agents calculateurs" sur lesquels est fondée la théorie économique ? L'idée commune est que les économistes se seraient peu penchés sur les marchés réels au bénéfice de conceptions réifiées du "marché" et des "agents économiques". L'un des apports de cet ouvrage est de prendre le contre-pied de cette conception.

En effet, M. Callon développe dans son introduction ("The embeddedness of economic markets in economics") une position forte qui s'oppose à une vision plus classique qui fait des sciences sociales des outils de conceptualisation à la traîne des réalités. Selon lui, les sciences

sociales, l'économie en particulier, offrent la possibilité même qu'existent des agents dotés d'intérêts et de capacités de calcul, capacités dont l'origine n'est pas à rechercher dans une quelconque nature humaine, mais dans des institutions et des outils qui ont été en partie construits grâce au labeur obstiné des sciences sociales (1). Ce point de vue est appuyé par son article intitulé "An essay on framing and overflowing : economic externalities revisited by sociology" où il tente une réinterprétation du concept d'externalité.

Pour les économistes, il y a externalité lorsque, par exemple, les capacités techniques d'une entreprise sont affectées par les productions d'une autre entreprise. Si par exemple, une entreprise pollue en amont d'une rivière, elle affecte les possibilités de production des pêcheurs en aval. A cet exemple classique, on peut ajouter l'exemple que donne M. Callon, sur les externalités produites par la recherche-développement. Une entreprise pharmaceutique qui teste par screening un grand nombre de molécules et qui dépose des brevets qui sont autant de sources de connaissances pour les entreprises concurrentes, produit des externalités positives. Face à ces externalités la solution proposée par les économistes est leur "internalisation", c'est-à-dire de les intégrer au marché, par un prix. Ce n'est, selon M. Callon, qu'une des modalités de réduction des



externalités, une autre étant la "coopération".

Les situations controversées où existent des externalités, des "débordements", sont qualifiées de "chaudes" par M. Callon. Elles s'opposent aux situations "froides" ou "cadrées". Le concept de "cadrage-débordement" (framing and overflowing) proposé par Callon désigne l'émergence d'un cadre d'action dans les "situations chaudes", dans lesquelles les connaissances et les acteurs participants ne sont pas stabilisés. La construction du cadrage consiste alors à "refroidir" ces situations chaudes en instrumentant et en mesurant les débordements (identifier leurs effets, leurs sources, leurs impacts, les évaluer et les mesurer), et à produire un consensus sur la situation.

Ici interviennent les sciences sociales et les sciences de la nature, qui jouent un rôle actif dans l'identification et la gestion des externalités en aidant au cadrage des situations chaudes.

Par exemple, Peter Miller, dans "The margins of Accounting", montre que les outils, en l'espèce les techniques comptables, servent d'"échangeurs" ou de "médiateurs" entre des groupes divers, qui ont des intérêts différents. Les outils sont des compromis entre les formes de calculabilité des différents groupes.

Les outils comptables sont des traceurs d'interactions entre des groupes différents, qui d'ailleurs changent avec le temps. On peut certainement généraliser cette idée aux outils inventés et étudiés par la gestion, par exemple au marketing comme le fait F. Cochoy dans sa contribution "Another discipline for the market economy : marketing as a performative knowledge and know-how for capitalism".

Un autre médiateur peut être le droit. La contribution d'Hervé Dumez et de Alain Jeunemaître "The unlikely encounter between economics and a market : the case of cement industry", montre, à travers l'exemple historique du marché du ciment, comment les économistes ont influé sur l'organisation d'un marché réel grâce à la médiatisation du droit.

Ce sont des économistes (notamment J.M. Clark) appelés comme experts dans le cadre de procès relatifs à la réglementation antitrust qui, au travers des controverses d'experts que suscite ce type de procès et malgré l'ambiguïté de leur rôle, nourrissent l'élaboration de nouveaux modèles ou de nouveaux concepts, comme celui de "concurrence praticable", qui ont une incidence sur la réglementation.

Au-delà de cette analyse des externalités et de cette défense du rôle des sciences sociales, le but de M. Callon est de promouvoir un dialogue entre économistes et sociologues. Ainsi, selon M. Callon, les économistes travailleraient sur une norme qui serait le "cadrage" (l'existence d'un espace de calculabilité), et les sociologues sur les débordements. En d'autres termes, d'un point de vue de

sociologue, le débordement serait la norme, le cadrage étant coûteux et toujours imparfait.

D'où, certainement, la nécessité de clarifier le sens donné au mot marché. S'agit-il du marché walrasien (celui de la main invisible, non coûteux) ou d'une conception plus institutionnaliste (Williamson, Coase ou Alchian) qui envisage le marché comme produit institutionnel et donc incluant des coûts. On en parle encore du marché marshallien et de ses développements en termes de concurrence imparfaite...

Dans son introduction, M. Callon lève le voile en se référant à Weber, à Schumpeter, à Galbraith et à Chamberlin, c'est à dire à des conceptions qui entretiennent des liens assez forts avec la théorie de la concurrence imparfaite. Les risques d'une telle approche résident dans l'incapacité de développer une approche globale, et de tomber dans une sorte de relativisme généralisé où chaque marché est un cas particulier (2). Le titre de l'ouvrage où "marché" et "loi" sont écrit au pluriel, résume assez bien cette conception. Une seconde limite de la théorie de la concurrence imparfaite, réside dans l'existence a priori d'une demande, donnée de façon indépendante et imperméable aux influences des autres firmes sur le comportement de l'entreprise étudiée.

Conscient de ces limites, M. Callon fait référence au texte de M. Granovetter et P. McGuire ("The making of an industry: electricity in the United States") qui décrit l'émergence du marché (du secteur : "industry" (3)) de l'électricité aux Etats-Unis, au travers notamment de la construction de réseaux sociaux (4). Dans cette perspective, la concurrence n'est pas un point de départ, mais un point d'arrivée ; plus encore, le jeu de la concurrence consiste à éliminer la concurrence (5). Nous sommes au cœur de la concurrence imparfaite, mais d'une concurrence imparfaite d'un genre nouveau, où la création de la demande joue un rôle, et pour laquelle les économistes ont peu d'outils à offrir, en dehors du concept un peu ancien d'externalités.

On ne peut avoir que beaucoup de sympathie pour l'entreprise stimulante de M. Callon, c'est-à-dire le dialogue entre sociologie et économie, et le choix des auteurs est réussi. A la lecture de leurs différentes contributions, le dialogue proposé paraît devoir être médiatisé par d'autres disciplines.

Cependant, M. Callon ne se satisfait pas de ce dialogue indirect, ni de la notion de réseau social telle que développée par Granovetter et plaide pour une anthropologie des "agents calculateurs" et des marchés, ce qui le conduit à réinterpréter le don. Il repose, en définitive, la question ancienne de la spécificité de l'échange marchand par rapport à l'échange non-marchand, question pour laquelle nous nous sentons trop incompétent pour en discuter sur le fond, ne disposant pas de l'immense culture générale de l'auteur

(1) M. Callon écrit : "Economics performs shapes and formats the economy, rather than observing how it functions".

(2) M. Callon cite la définition de Chamberlin "It is to be recognized that the whole is not a single market, but a network of related markets, one for each seller" (p. 43).

(3) Cette nuance est importante, dans la théorie de la concurrence imparfaite les économies externes et les économies de spécialisation sont réunies sous la dénomination d'économies sectorielles.

(4) Les auteurs écrivent : "We conclude that the electric utility industry was born not of Benthamite Equations or optimizing rationality, but longstanding friendship, similar experiences, common dependencies, corporate interlocks, and active creation of new social relations" (p.166).

(5) M. Callon résume cela en une formule saisissante : "...the very nature of competition is to rarefy competition" (p. 44).

## HARO SUR LA SOCIOLOGIE DE LA PENSÉE ZÉRO

### A propos du livre d'Emmanuel Todd "L'illusion économique.

### Essai sur la stagnation des sociétés développées"

Éditions Gallimard, 1998

par Claude Riveline

École des Mines de Paris.

Ce livre m'a passionné, et il devrait passionner tous ceux qui apprécient le sérieux, la provocation à réfléchir et la liberté de ton qui sont à l'honneur dans Gérer et Comprendre.

Une lecture superficielle donne une impression fallacieuse. Voilà un intellectuel parisien parmi tant d'autres qui fait de l'esprit pour combattre l'ultra-libéralisme et l'Euro. S'élever contre les dégâts de la mondialisation, Viviane Forrester l'a fait, et avec quel éclat, en 1996, dans son "Horreur économique", et voter "non" à Maastricht n'est pas très original. Mais ce livre est bien plus que cela.

Ce qui en fait l'intérêt exceptionnel, c'est qu'il vient bousculer avec une joyeuse brutalité un certain nombre d'idées reçues communes à des esprits de tous bords. Voici quelques exemples des thèses de l'auteur :

- c'est une loi de l'économie que, plus on libère les échanges entre pays, plus on accentue l'inégalité des revenus dans chacun d'entre eux ;

- le facteur explicatif le plus puissant des politiques économiques réside dans les structures familiales, bien plus pérennes que les choix des gouvernements ;
- les USA s'enfoncent dans une décadence

ce masquée par leurs succès économiques apparents, décadence caractérisée par la croissance de l'analphabétisme et de la délinquance, la chute de l'enseignement supérieur et la perte du potentiel industriel ;

- le produit intérieur brut est un quantificateur fallacieux ; c'est ainsi que sa croissance aux USA masque une décroissance des revenus des familles ;

- l'Allemagne et le Japon, en raison de leurs traditions familiales au demeurant très comparables, maintiennent un potentiel industriel puissant et fortement exportateur, à l'inverse des USA et de la Grande-Bretagne, mais sont minés par leur faible natalité.

Dans tout cela, nous dit l'auteur, la France, de tradition plus composite que ses grands rivaux, aurait de bons atouts pour s'en sortir, mais elle est desservie par une classe dirigeante aussi remarquable par son homogénéité que par son incompétence.

La plupart de ces idées ont valu à l'auteur une volée de bois vert dans le n° 101 de septembre-octobre 1998 de la revue *Le Débat* de la part d'économistes indignés, mais ces algarades sont toujours accompagnées de mots d'intérêt et d'estime à son endroit.

Emmanuel Todd est, en effet, connu pour sa compétence, attestée par des ouvrages de grande valeur, en histoire, en anthropologie, en démographie et en économie. Il s'est illustré en écrivant un essai prémonitoire sur la fin du communisme (*"La chute finale"*, Robert Laffont, 1976), et il est surtout renommé pour son étude des structures familiales en France (*"L'invention de la France"*, en collaboration avec Hervé le Bras - Hachette Pluriel, 1981). C'est cette dernière compétence qui occupe le plus de place dans le présent ouvrage.

L'auteur distingue en effet les nations à famille "nucéaire", où les enfants sont invités à vivre leur vie sans leurs parents dès qu'ils en ont l'âge, et les nations à famille "souche", à tradition disciplinaire et inégalitaire. Dans la première catégorie, les pays anglo-saxons, dans la seconde, le Japon, l'Allemagne et la Suède. Il explique que les premiers favorisent la consommation par rapport à la production, et les seconds l'inverse, ce qui explique le déficit chronique du commerce extérieur américain et l'excédent non moins structurel des seconds. Ce même

facteur rend compte des inégalités importantes entre ces nations en matière d'enseignement supérieur, la Suède détenant un record d'excellence en la matière.

Plus généralement, Emmanuel Todd défend l'idée que l'individu n'a de l'autonomie et de la puissance créatrice que lorsqu'il est encadré par un groupe à fortes normes, que ce soit une famille, un parti politique ou une nation. Dépourvu de toute affiliation de cet ordre, il se raccroche à des substituts médiocres et redoutables, comme l'argent comme fin en soi ou, pire, le racisme.

La perte de fierté de la nation France lui inspire des pages d'une verve roborative, féroces et drôles, qui fustigent, sous le titre *"La sociologie de la pensée zéro"*, la tribu des intellectuels parisiens. Il leur reproche d'adhérer à une idéologie rustique, à base de mondialisation et de monnaie unique, deux ingrédients à ses yeux contradictoires, mais l'un et l'autre sources de chômage massif. Pourquoi ces intellectuels ne prennent-ils pas conscience de la nocivité de cette position ? Parce qu'ils sont à peu près à l'abri du chômage. Ils représentent, dit-il, envi-

ron 20 % de la population, et on y retrouve les cadres supérieurs, les professeurs, les hauts fonctionnaires, les hommes politiques, les journalistes. Terminés les clivages catholiques-agnostiques, droite-gauche. Tous ces gens confessent cette même doctrine molle qui les arrange et les vrais clivages se situent à présent entre eux et les catégories moins instruites qui, elles, subissent de plein fouet l'horreur économique. Tout cela lui fait redouter de grandes violences.

Emmanuel Todd est moins à l'aise lorsqu'il suggère des remèdes. Cela se borne, comme je le suggérais en introduction, à rétablir des barrières douanières et à sortir de l'Euro. Son erreur, après s'être intelligemment évadé du carcan de l'économie politique banale, est d'y retomber en conclusion. Par ailleurs, il confond nation avec État et peuple, confusion que j'ai naguère dénoncée dans ces colonnes [1].

Il n'en reste pas moins que ce livre est superbement écrit et que l'on adhère, que l'on critique, que l'on rie ou que l'on enrage, on sort meilleur de cette lecture.

[1] C. RIVELINE, "Le rêve, la loi et la coutume", *Gérer et Comprendre*, mars 1996.

